

Projet pédagogique

Accueil Collectif de Mineurs

3-10 ans




TABLE DES MATIERES

I.	L'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS.....	3
1.	L'ORGANISATEUR.....	3
2.	LES RESPONSABLES.....	3
3.	LES ANIMATEURS.....	4
4.	LES MODALITÉS FONCTIONNEMENT ÉQUIPE.....	6
5.	LE PUBLIC.....	9
6.	LES LOCAUX.....	11
II.	LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES.....	14
1.	LES VALEURS.....	14
2.	LE PROJET SOCIAL.....	15
3.	LE PEDT DE VILLEURBANNE.....	16
4.	LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	16
5.	L'ÉVALUATION DU PROJET.....	20
III.	LE PROJET DE FONCTIONNEMENT.....	22
1.	LES INSCRIPTIONS.....	22
2.	LES MODALITÉS D'ACCUEIL.....	23
3.	UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS.....	25
4.	LES ACTIVITÉS.....	27
5.	LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ENFANTS.....	29
6.	LES REPAS ET GOÛTERS.....	32
7.	L'HYGIÈNE.....	33
8.	LA SÉCURITÉ.....	34
9.	LES PAI, SOINS MÉDICAUX ET PETITS BOBOS.....	35
10.	AUTORISATION PARENTALE ET DÉCHARGE.....	36
11.	L'INFORMATION AUX FAMILLES.....	36
IV.	ANNEXES.....	39

I. L'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS

1. L'ORGANISATEUR

**Centre Social et Culturel Charpennes Tonkin,
11 rue Bat Yam - 69100 Villeurbanne**

 Contact : 04 78 89 05 01

 Site internet : www.charpennes-tonkin.org

Le centre social est situé dans le quartier Charpennes Tonkin à Villeurbanne, c'est une structure de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille les habitants tout en ayant une vigilance à la mixité sociale.

2. LES RESPONSABLES

Responsable pôle enfance :

BARTHOULOT Marylaure, titulaire BPJEPS LTP

Mail : enfance.ref@cs-charpennestonkin.org / Tel : 06 19 31 97 49

Responsable Adjointe pôle enfance : Directrice ACM mercredis et vacances :

BOUDIN-GRANVAL Allison, titulaire BPJEPS LTP

Mail : enfance.adj@cs-charpennestonkin.org / Tel : 06 19 31 97 55

LEURS RÔLES :

- Responsabilité de l'ACM et représentent l'organisateur
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs
- Coordonnent les différents temps d'animation et peuvent participer à l'animation si besoin
- Effectuent les tâches administratives et sont garant de la gestion du budget de fonctionnement
- En relation étroite avec le personnel de cuisine, de service et d'entretien
- Garants de la bonne organisation des repas et du suivi de l'hygiène
- Garants de la transmission des informations aux familles et à l'organisateur
- Animent l'équipe d'encadrement et ont un rôle formateur auprès de tous les animateurs.

3. LES ANIMATEURS

L'équipe d'animation se compose de 10 animateurs, dont au moins 50 % sont diplômés BAFA ou CAP ou équivalence, 50% à 30% stagiaires et 20 % maximum de non diplômés (voir tableau récap animateurs des mercredis et à chaque vacances).

Groupes		Enfants	Animateurs	Renf handicap
- 6ans	3-4	24	3	1*
	5 ans	16	2	
Total		40	5	
+ 6ans	6-7 ans	24	2	
	8-10 ans	24	2	
Total		48	4	
Total -6 et +6		88	10	

1* Un animateur supplémentaire est engagé comme « renfort handicap », est positionné sur le groupe qui a besoin d'un renfort lorsque des enfants en situation de handicap sont accueillis. Pour un accueil le plus inclusif et normal possible, il n'est en aucun cas référent spécifique de ces enfants, il fait partie intégrante de l'équipe et encadre les activités au même titre que les autres animateurs. (Plus de détails dans le volet Accueil d'enfants en situation de handicap).

La majorité des animateurs travaillant les mercredis à la journée et/ou vacances à la semaine, sont engagés en contrat CEE (contrat d'engagement éducatif), il se peut également que l'équipe soit complétée par un ou deux animateurs en contrat d'apprentissage (CPJEPS, BPJEPS....).

Les animateurs du mercredi sont prioritaires pour travailler lors des vacances scolaires, dans la limite de 80 jours (droit du travail) sur l'année et nous privilégions également les animateurs qui ont déjà travaillés au centre social. Ce choix est fait, d'une part parce qu'ils connaissent le fonctionnement pédagogique et organisationnel du centre, ce qui permet une fluidité dans l'application et l'appropriation du projet, mais aussi parce qu'ils sont facilitateurs dans l'accueil et la communication car ils représentent des repères pour les enfants et les familles.

Pour permettre un renouvellement des équipes, d'être en conformité avec les taux d'encadrements réglementaires et parce que nous sommes un espace de formation, nous accompagnons les animateurs stagiaires jusqu'à l'obtention de leur BAFA puis nous accueillons et formons d'autres stagiaires.

Nous essayons autant que faire se peut, de fidéliser les animateurs pour avoir une équipe socle sur chaque période en proposant un accompagnement et une ambiance basés sur la confiance, l'écoute, la communication et le respect de chacun.

Chaque animateur reçoit le projet pédagogique ainsi qu'un livret pédagogique pour faciliter la compréhension du fonctionnement et de nos attentes ; Chacun bénéficie d'un accompagnement lui

permettant de prendre sa place au sein de l'équipe, d'acquérir de l'expérience tout en continuant à se former.

Il est essentiel que chaque animateur soit capable de connaître, assimiler et appliquer les différents rôles à tenir envers les publics.

LEURS RÔLES :

ENVERS LES ENFANTS

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Disponible et à l'écoute des enfants
- Dynamise le groupe : souriant, accueillant, il transmet son énergie. C'est de lui dont dépend la réussite de la journée
- S'investit dans la mise en place de projets d'activités, est créatif et apporte de nouvelles idées
- Apprend à l'enfant de façon ludique à s'inscrire dans la vie collective et quotidienne
- Veille au respect d'hygiène et des locaux.

ENVERS L'ÉQUIPE

- Sérieux, responsable, ponctuel et bienveillant
- Force de proposition au sein de l'équipe
- Respecte le temps de prise de parole de chacun tout en prenant le sien, et est à l'écoute des autres, laisse la place à l'autre mais doit prendre aussi la sienne
- A l'esprit d'équipe et de solidarité envers ses collègues
- Favorise la communication au sein de l'équipe.

ENVERS LES PARENTS

- Disponible, à l'écoute, accueillant et souriant à tout moment
- Invite les familles à s'intéresser aux activités et événements du centre de loisirs et du centre social
- Remonte les informations nécessaires en temps voulu aux parents
- Respecte le secret professionnel.

4. LES MODALITÉS FONCTIONNEMENT ÉQUIPE

Les animateurs sont positionnés dans les différents groupes en fonction de leur public de prédilection mais aussi en fonction des diplômes pour respecter la réglementation ; nous essayons de faire en sorte que chacun se sente bien et trouve sa place.

RECRUTEMENTS :

Les animateurs sont recrutés soit par connaissances des animateurs en poste, soit par candidatures spontanées ou par les groupes sur les réseaux sociaux :

- Anim lyonnais
- Anim périscolaire lyon
- Anim Auvergne Rhône Alpes.

Les entretiens se déroulent soit avec le binôme de responsables ou seulement la directrice d'ACM.

LES RÉUNIONS DE PRÉPA :

En début d'année, un planning est créé avec toutes les dates de réunion de prépa, il s'agit soit de samedis à la journée : **9h à 17h avec repas compris** ou de mercredis soir (18h à 20h30)

Pour les mercredis :

- 1 samedi avant la rentrée scolaire pour travailler sur le planning de septembre à décembre
- 1 samedi ou 1 mercredi soir en décembre pour travailler sur le planning de janvier à mars
- 1 samedi ou 1 mercredi soir en mars pour travailler sur le planning d'avril à juin.

Pour les vacances :

- 1 samedi 3 à 4 semaines avant chaque période de vacances (4 samedis)
- 1 mercredi soir pour la période des vacances de Noël.

Durant ces réunions, les équipes travaillent sur les projets d'animations, cela permet de travailler avec le projet pédagogique pour d'une part se l'approprier et d'autre part de le faire vivre. Pour travailler de façon efficace, la direction accompagne les équipes tout au long des réunions et de façon plus appuyée en fonction des besoins.

Les réunions de prépa à la journée se déroulent comme suit :

- Temps d'accueil autour d'un petit déjeuner et temps administratif
- Jeu de présentation/inclusion
- Temps de travail pédagogique : consignes évacuation incendie/ vigipirate, projet pédagogique, choix des objectifs spécifiques...
- Temps de travail par groupe sur les programmes
- Repas
- Temps de travail par groupe sur les programmes
- Restitution aux autres groupes
- Rangement.

HORAIRES DE TRAVAIL :

➤ Répartitions présences des animateurs sur une journée en ACM périscolaire et extrascolaire :

Temps de travail à partir de 7h45 et jusqu'à 18h15 :

- **Arrivées échelonnées à intervalle de 15 min** pour les équipes moins de 6 ans et plus de 6 ans. Voir tableau ci-dessous.
- **Repas pris avec les enfants**, un animateur par table, chacun gère sa table (distribution repas, gestion du bruit...)
- **Pause de 20 minutes** avec roulement, ce roulement commence après les temps de repas. Voir tableau ci-dessous.
- **Goûter**, les animateurs gèrent la distribution du goûter, gèrent le groupe et le compost
- **A la fin de l'accueil du soir** (17h30 vacances et 18h mercredis), **pas de départ échelonné** afin de faire un petit temps de bilan et un débrief de la journée.

Roulement des arrivées

Groupe	Horaires	Sem duau				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3-4 ans 5 ans	7h45					
	8h00					
	8h15					
	8h30					
	8h45					
6-7 ans 8-10 ans	7h45					
	8h00					
	8h15					
	8h30					
	8h45					

Roulement des pauses

Groupe	Horaires	Sem duau 27				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3-4 ans	12h50 - 13h10					
	13h10 - 13h30					
	13h30 - 13h50					
5 ans	12h50 - 13h10					
	13h10 - 13h30					
6-7 ans	13h30 - 13h50					
	13h50 - 14h10					
	14h10 - 14h30					
8-10 ans	13h50 - 14h10					
	14h10 - 14h30					

➤ La direction a des horaires aménagés, l'une à l'ouverture, l'autre à la fermeture de l'ACM afin qu'il y ait toujours une personne de la direction sur toute l'amplitude de la journée.

Un tableau de présence des animateurs et de la direction est établi et tenu à jour sur chaque période des mercredis et vacances.

L'ORGANISATION :

Lors des réunions de prépa : Les animateurs préparent des fiches d'activités et s'organisent sur qui fait quoi et à quel moment de la journée afin de faciliter le bon déroulement des journées d'accueil. En cas de difficultés d'organisation des animateurs, un tableau d'organisation peut leur être donné en complément.

Lors des vacances/ mercredis :

Un seul animateur est positionné sur le temps d'accueil sur la journée, un roulement se fait donc chaque jour/ chaque mercredi. L'animateur en charge de l'accueil note les présences et les horaires d'arrivées et de départs des enfants sur la fiche de présence, ainsi que toutes informations données par les parents ou à l'inverse celles à donner aux parents sur un cahier d'informations.

Le cahier d'informations peut être alimenté au cours de la journée par chaque animateur, suivant s'ils ont des informations à faire passer.

Tous les soirs avant de partir, les animateurs remplissent une fiche check up (listing de toutes les tâches obligatoires à avoir réalisées dans la journée) et préparent leur matériel pour le lendemain.

<p>Sem: Groupe:</p> <p>Responsable:</p> <p>Check du responsable en fin de journée</p> <p><input type="checkbox"/> Liste de présence remplie correctement et proprement</p> <p><input type="checkbox"/> Petits bobos, incidents, traitements notés sur le cahier des petits bobos</p> <p><input type="checkbox"/> Infos importantes notées sur le cahier d'infos</p> <p><input type="checkbox"/> Infos sur la journée données aux parents</p> <p><input type="checkbox"/> Activités faites:</p> <p>-</p> <p>-</p> <p><input type="checkbox"/> Activités annulées, si oui pk? Et quoi d'autres proposés?</p> <p>-</p> <p>-</p> <p><input type="checkbox"/> Rappel à la règle téléphone:</p> <p><input type="checkbox"/> Rappel de ne pas crier:</p> <p><input type="checkbox"/> Vérification des locaux</p> <p><input type="checkbox"/> Infos données aux animateurs</p>	<p>Checklist animateurs pour la journée</p> <p><input type="checkbox"/> Accueil matin : 1 personnes à l'accueil toute la journée, qui:</p> <p><input type="checkbox"/> Accueil matin : installation de la salle (jeux, dessins...), prépa des gobelets et pots d'équipement; pause fraîcheur tout au long de la journée</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en place de l'activité du matin des Bhas</p> <p><input type="checkbox"/> Rangement activé avant repas (matériel, nettoyage des tables, sol)</p> <p><input type="checkbox"/> Si utilisation de la cuisine :</p> <p><input type="checkbox"/> Plat témoin, liste d'ingrédients et noter date d'ouverture des produits</p> <p><input type="checkbox"/> Nettoyage complet (laver, essuyer et ranger la vaisselle), sol propre,</p> <p><input type="checkbox"/> Temps calme 20 min Max puis temps de jeu libre avant activité</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en place de l'activité de l'après, pendant le temps libre</p> <p><input type="checkbox"/> Activité alternative si impossibilité de faire celle prévue</p> <p><input type="checkbox"/> Salle propre en fin de journée, rangement avec les enfants ((aucun papier par terre, chaises sur les tables, évier dégagé)</p> <p><input type="checkbox"/> Vérification état des toilettes (chasses d'eau tirées, pas de papiers par terre)</p> <p><input type="checkbox"/> Vider le compost si votre tour</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation de l'animation ou activité du lendemain</p> <p><input type="checkbox"/> matériel</p> <p><input type="checkbox"/> organisation</p> <p><input type="checkbox"/> Désigner la personne de l'accueil du lendemain</p> <p><input type="checkbox"/> Echanger et montrer le cahier d'infos le cahier des bobos et traitements à la direction</p> <p><input type="checkbox"/> Remplir les tableaux évaluation</p>
---	---

La direction se partage les références -6 ans et +6 ans afin de suivre au mieux les groupes, une alternance est faite sur chaque période de vacances, l'été cette référence change au bout de 15 jours. Cette référence, sert à assurer le suivi des équipes, à veiller au respect de la législation, à apporter de l'expérience, à apporter une expertise par sa connaissance des enfants ; mais aussi à faire des réajustements au niveau du langage, des comportements inadéquats, à apporter une aide méthodologique...

LES STAGIAIRES :

Le directeur est responsable des stagiaires et de leur formation pendant toute la période de vacances. Il définit en amont et en concertation avec le stagiaire la démarche pédagogique et le suivi envisagé, notamment sur le fait que le stagiaire est évalué sur une animation qu'il doit mettre en place. Le directeur doit se rendre disponible pour répondre aux difficultés éventuellement rencontrées. Plusieurs rencontres sont organisées : une au début des vacances, une en cours et une rencontre finale pour permettre d'assurer un suivi et un accompagnement nécessaire à la formation.

En conformité avec la législation, une fois la période de stage effectuée, la direction à 7 jours pour valider ou non le stage. Au-delà, ce n'est plus possible de le faire. Pour rappel : les 14 jours de stages doivent être effectués en 2 fois maximum.

LES BILANS :

BILANS JOURNALIERS

Chaque fin de journée d'accueil, les animateurs remplissent les bilans journaliers pour évaluer leurs objectifs, c'est aussi un temps de régulation des plannings, des conflits ou d'apports pédagogiques. C'est également un temps de débrief sur la journée écoulée et sert de moment de décompression et de décharge avant de quitter les lieux.

Un bilan intermédiaire est prévu le jeudi soir sur les périodes de 15 jours de vacances, afin de faire un premier état des bilans journaliers et effectuer un réajustement global si besoin.

BILANS REPAS

Chaque fin de période de vacances et de mercredis, les animateurs font le point général sur les projets d'animation et la réalisation ou non des objectifs ; ils remplissent le bilan général et c'est aussi l'occasion de s'exprimer chacun à son tour sur le vécu durant la période. Ce bilan se passe autour d'un repas offert par le centre pour clôturer de façon conviviale et permettre une ambiance détendue après des vacances où le travail est très soutenu.

5. LE PUBLIC

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans (révolus) jusqu'à l'âge de 10 ans ; ces derniers ont le choix entre l'ACM du Pôle enfance et l'ACM du pôle jeunesse.

Le choix se fait en concertation entre les professionnels, les parents et l'enfant.

Le centre social accueille en priorité le public du quartier Charpennes Tonkin puis peut s'étendre à d'autres quartiers de Villeurbanne. Le quartier Charpennes Tonkin compte 26123 habitants (cela représente 17,4% de la population totale de Villeurbanne), le centre est un des seuls ACM de proximité proposée pendant les vacances. Les enfants sont scolarisés pour 95 % d'entre eux dans les écoles élémentaires et maternelles situées proches du centre : Nigritelle Noire (Primaire), Louis Armand (Primaire), Lakanal (Primaire), Descartes (Primaire) et Truffaut (Maternelle).

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs sont issus de familles aux profils très hétérogènes et on peut souligner une grande mixité socio-culturelle des familles. Ils fréquentent le centre depuis leur plus âge, parfois même depuis la crèche, ils reviennent régulièrement et certains continuent ensuite l'ACM 10-17ans du pôle jeunesse.

Le public des mercredis est différent de celui des vacances, seulement un petit noyau des enfants de moins de 6ans sont inscrit les mercredis et les vacances, pour les+ 6ans il ne s'agit que d'une poignée d'enfants dans ce cas.

Le contexte du territoire, parfois difficile pour les familles (nombreux points de deals dans le quartier), nous amène, par période, à des attentions particulières envers les enfants. En effet, ils peuvent malheureusement être témoins d'actes violents et/ou délictueux ou connaître des situations à risque. Ainsi des temps de parole, dans les limites des compétences et missions d'un accueil collectif de mineurs, sont parfois organisés avec les enfants. Notre ministère de rattachement, le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, nous transmet des liens de sites internet afin d'accéder à des conseils/informations pour mettre en place des temps de discussions sur ces sujets sensibles ; à l'instar du programme "les petits citoyens" sur la manière d'aborder les situations anxiogènes et violentes avec des enfants. L'écoute, le dialogue et les échanges avec les parents sont aussi primordiaux, ainsi une vigilance est portée par la direction afin de rester disponible si besoin.



Tableau de développement de l'enfant

	Développement physique	Développement Intellectuel	Développement social	Développement affectif
3-6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance importante. - Il se fatigue vite. - Il découvre son corps. - Il découvre le monde en touchant tout ce qu'il côtoie. - Il dort 10 à 12 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il comprend si les explications sont simples. - Il a une concentration et une écoute de faible durée. - Il cherche à comprendre le monde. - Il ne sait ni lire ni écrire. - Il a une durée de mémorisation faible. - Il a un plaisir immédiat. - Grande capacité d'imagination. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il imite les personnes qui l'entoure - Il se considère comme le centre du monde. - La collaboration ne se met pas facilement en place. - Il s'exprime de manière personnelle « je ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Il a grand besoin d'affection. - Il accapare les adultes. - Il a besoin d'être sécurisé (rituels, objets de repère). - C'est une phase où l'enfant vit en fonction de ses émotions.
7-11 ans	<ul style="list-style-type: none"> - La croissance est régulière. - La sexualité est peu affirmée. - Il connaît son propre corps. Il est plus agile. - Les activités peuvent être plus compliquées. - Il a besoin de beaucoup se dépenser (repos de 9 à 10 heures par jour). 	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité de concentration est importante. - Il apprend à lire, à écrire. - Il est capable de donner un avis personnel, de faire des choix et de raisonner de manière logique. - Il peut comprendre des notions complexes. - Il comprend ce qui est bien et mal. - Il aime se mesurer. - Il a un plaisir différé, il peut attendre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il imite les personnages qui lui plaisent. - Il a de plus en plus de relations extérieures. - Ils se regroupent par sexe. - Il a besoin de partager, de collaborer, d'échanger. - Il a confiance en l'adulte qui fait respecter les règles, le cadre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents ne sont plus l'unique référence. - Les enfants se regroupent par affinités. - Il n'exprime pas ses sentiments de manière spontanée : apparition de la pudeur.

6. LES LOCAUX

L'ACM a la particularité de se dérouler au sein du centre social avec un partage des locaux au quotidien avec les autres activités. La restauration se fait en dehors du centre social, dans le restaurant du groupe scolaire Nigritelle noire, situé à 3 minutes à pied ; locaux mis à disposition par la ville de Villeurbanne

AU CENTRE SOCIAL :

Les espaces dédiés aux moins de 6 ans et plus de 6 ans s'aménagent les mercredis et les vacances pour accueillir au mieux les enfants.

Ces espaces sont répartis sur 3 niveaux.

Au Premier étage :

- Le bureau des responsables de pôle (direction ACM)
- Les salles des moins de 6 ans :
 - Salle Françoise Dolto (3-4 ans)
 - Salle Anne Sylvestre (3-4 ans)
 - Salle Maria Montessori (5 ans) avec placard et placard réserve ACM
 - Les sanitaires (4 WC enfants, 1 WC adulte et lavabos).

Les salles 3-4 ans sont équipées de blocs fenêtres, d'anti-pinces doigts.



Au deuxième étage :

- Salle (6-7ans) (grande salle avec placard et climatisation)
- Les sanitaires (3 WC adultes et lavabos)
- Salle Joséphine Baker (8-10 ans) avec placard
- Salle Gisèle Halimi (8-10ans) avec placard
- Un sanitaire (1 WC et lavabo)
- La biblichaussette (bibliothèque)
- La cuisine pédagogique.



Au rez-de-jardin :

- Local matériel (jeux extérieurs, glacières, jeux de motricités, réserve papier, matériaux de bricolage, malle de jeu pédagogique, luges...)
- La salle jeunesse (lorsque celle-ci est libre, accessible pour le plus de 6 ans pour le baby-foot et la table de ping-pong).

Dans la cour :

- Un espace clôturé et aménagé pour les moins de 6 ans
- Un espace de jeu pour le plus de 6 ans
- Un jardin pédagogique accessible à tous les groupes.



Entretien des locaux :

2 personnels d'entretien sont chargés de cette mission : l'une salariée du centre social et l'autre employée par le biais d'un prestataire de service : REED.

Employeur	Nbre	Qui ?	Où et quoi?	Horaires
Centre social	1	Sandy C	-Entretien des espaces dédiés aux +6ans, la cuisine pédagogique, la cour -Sort les poubelles -Fait les lessives liées au fonctionnement de l'ACM (draps, couvertures, tapis, serpillères...)	6h à 10h
REED	1	Personne pouvant changer selon les périodes mais en général souvent la même personne	Entretien des espaces dédiés aux -6ans, et le bureau de la direction	17h30 à 19h30

Les locaux sont nettoyés :

- Avant chaque mercredi ou début de vacances,
- Tous les soirs après l'accueil pour les locaux des moins de 6 ans
- Tous les matins avant l'accueil pour les plus de 6 ans et la cuisine pédagogique.

Pour la cuisine pédagogique, un protocole de nettoyage du frigo, prise de T° et plat témoin est mis en place puis tenu à jour par l'équipe d'animation/direction.

La direction est vigilante à la propreté des lieux et veille au respect du personnel d'entretien en s'assurant que les locaux soient rangés à chaque fin de journée avant l'intervention de ceux-ci.

A L'ECOLE NIGRITELLE NOIRE :

Les espaces dédiés à la restauration pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans sont situés dans le bâtiment Maternelle du groupe scolaire.

La direction, le personnel de restauration et livreurs des repas disposent d'un badge pour entrer dans les locaux de l'école.

Bâtiment Maternelle :

Pour les enfants et équipe :

- Hall d'accueil avec bancs et porte-manteaux
- Salle de restauration (100 couverts), avec des chaises hautes pour les 3-4 ans
- Les toilettes moins de 6 ans
- Les toilettes adultes.

Pour le personnel de restauration :

- La cuisine : chambre froide, four de réchauffe, espace de préparation, espace vaisselle et centrale de nettoyage
- Matériel à disposition : vêtements de travail, affichage HACCP, thermomètre, cahier de relevé de T° des plats, relevé de T° frigo (en commun avec l'école), trousse à pharmacie
- Vestiaire : casiers, chariots de ménage et lave-linge.

Restauration et ménage des locaux :

2 personnels sont chargés de cette mission, l'une salariée du centre social et l'autre employée par le biais d'un prestataire de service : REED.

Employeur	Nbre	Qui ?	Quoi ?	Horaires
Centre social	1	Mina B	-Mise en chauffe des plats, préparation de la salle, service et ménage -Sort les poubelles -Fait les lessives liées au fonctionnement (serpillères, lavettes...)	10h à 15h30
REED	1	Personne pouvant changer selon les périodes mais en général souvent la même personne	-Aide restauration, plonge et ménage	12h à 15h30

Les locaux utilisés sont nettoyés :

- Avant notre arrivée puisque le ménage est fait par le personnel d'entretien de l'école
- Tous les jours après le service par notre personnel de restauration /ménage
- Chaque dernier jour de période de vacances, pas de restauration à la cantine, temps dédié au nettoyage complet.

La direction est vigilante à la propreté des lieux et veille au respect du personnel d'entretien en s'assurant que les tables soient débarrassées et nettoyées à minima.

Chaque dernier jour de période de vacances, une fois le ménage fait complètement, une vérification est faite par la direction puis un mail est envoyé à la ville pour confirmation de nettoyage et fermeture des locaux.

AUTRES LIEUX POSSIBLES :

Nous pouvons être amené à changer de lieu de restauration si des travaux sont effectués dans l'école maternelle ; dans ce cas précis la ville de Villeurbanne nous propose une alternative :

- Bâtiment élémentaire de l'école Nigritelle Noire en priorité : salle de restauration de 200 couverts et une cuisine
- Ecole Louis Armand : Salle de restauration de couverts et cuisine.

II. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

1. LES VALEURS

Le projet pédagogique est élaboré en référence au projet social du centre social dont les valeurs fondatrices guidant ses actions sont :

« La dignité humaine, la solidarité et la démocratie »

« L'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire. »

A ces valeurs générales, nous rajoutons :

“L'accueil, l'ouverture, l'acceptation, le respect, la confiance, la considération, la coopération et l'épanouissement”

Nous inscrivons nos valeurs et pratiques pédagogiques dans le prolongement des mouvements d'**éducation populaire** afin que les enfants puissent développer tout leur potentiel. Nous concevons l'animation comme un complément éducatif aux institutions d'éducation formelle. L'animation et le jeu sont pour nous des outils au service du développement psychique, physique, intellectuel et social de l'individu.

Ainsi, **nous nous inspirons de différents courants d'éducation nouvelle** pour la vie quotidienne, l'organisation des espaces, des activités et animations au sein du centre de loisirs. Nous considérons que les activités ne sont pas une fin en soi, et restent un outil pédagogique. Nous favorisons une pédagogie non-directive, l'apprentissage par l'expérience et nous privilégions l'accompagnement des enfants à leur autonomie, à leur responsabilisation, en leur faisant prendre part de façon active dans la vie du centre par le biais d'une **démarche de démocratie participative**.

Au même titre, nous nous appuyons sur **la convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE)**, adoptée le 20 novembre 1989, qui énonce les droits essentiels des enfants ; Cette convention a été créée parce que les enfants n'ont pas le droit de voter, ils n'ont ni influence politique ni économique mais aussi parce que le développement sain des enfants est capital pour l'avenir de toute société. Il nous apparaît donc essentiel de faire connaître et appliquer les droits des enfants et mettre en avant les principes fondamentaux auprès des enfants et de leurs familles.

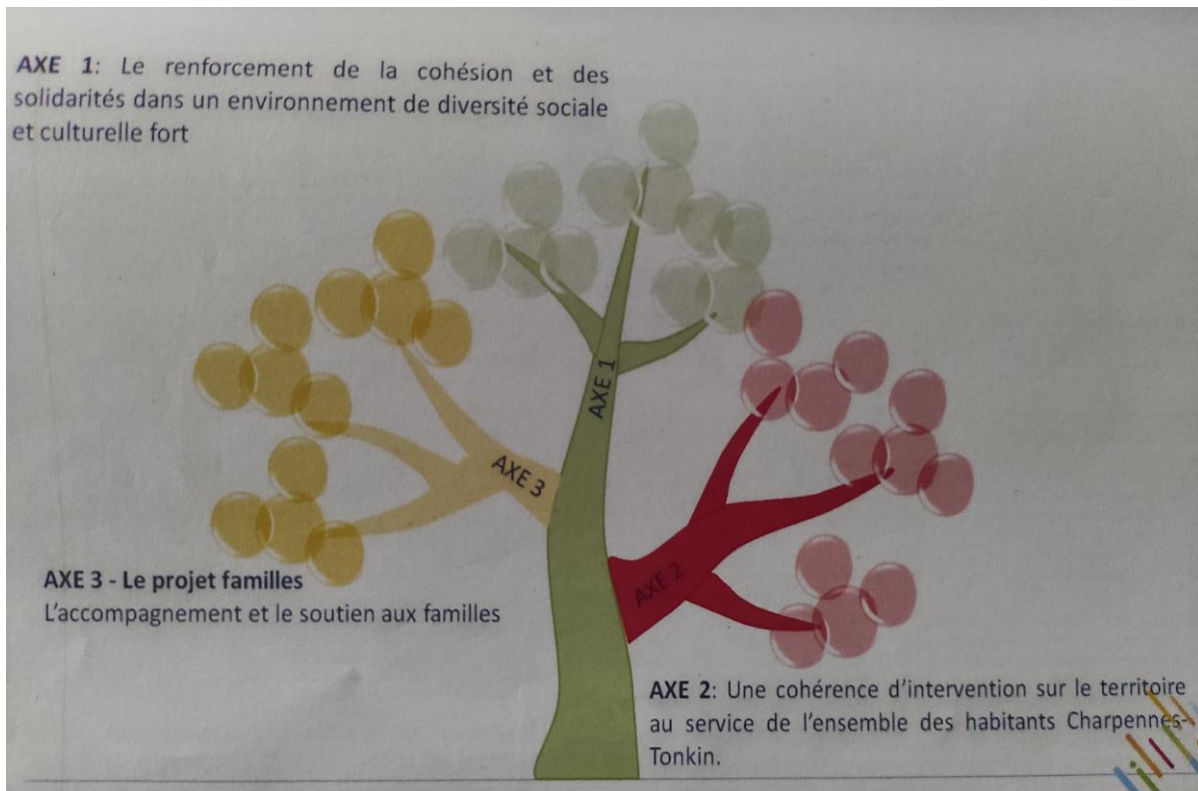
Enfin, **l'environnement est également au cœur de nos préoccupations** même si pour autant le centre de loisirs est un consommateur de matériel, d'énergie mais aussi producteur de déchets ; Il s'agit pour nous de changer, au quotidien, notre façon de consommer, de produire pour répondre aux enjeux du changement climatique à notre échelle. Nous aspirons à devenir un centre éco citoyen (à l'instar des Centres A'ERE des Francas ou des centres Ecohérents) et nous engager dans une démarche progressive et pérenne dans la transition écologique.

Tous ces éléments sont pour nous des appuis et des moyens de changement social et de développement personnel que nous souhaitons pour notre public.

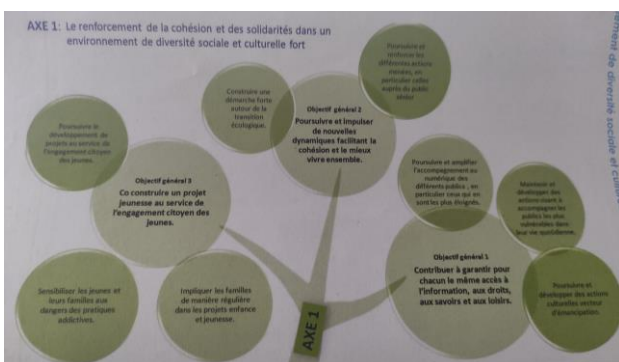
2. LE PROJET SOCIAL

Le projet social de l'association, de 2022 à 2026, porte sur 3 axes qui sont :

- Axe 1 : Le renforcement de la cohésion et des solidarités dans un environnement de diversité sociale et culturel fort
- Axe 2 : Une cohérence d'intervention sur le territoire au service de l'ensemble des habitants Charpennes-Tonkin
- Axe 3 : L'accompagnement et le soutien aux familles (projet famille)



Du projet social, les pôles vont mettre en œuvre les objectifs à atteindre selon leurs actions, leurs domaines d'activités. Le Pôle enfance, pour son ACM 3-10 ans, doit donc mettre en œuvre les objectifs du projet social à atteindre par l'écriture du projet pédagogique, en s'appuyant sur ces 3 grands axes et plus particulièrement sur les axes 1 et 3 :



3. LE PEDT DE VILLEURBANNE

Nous avons été associés également à 3 temps de travail avec la Ville de Villeurbanne lors de la réécriture du PEDT 2023-2025 ; celui-ci porte 3 grandes orientations :

- Promouvoir le service public de l'éducation et favoriser la réussite éducative
- Êtres tous acteurs de la transition écologique et développer l'éducation à l'environnement
- Accompagner la co-éducation, la citoyenneté et développer le lien avec les familles

Ce travail nous a permis de mettre en évidence les valeurs et objectifs communs de la ville de Villeurbanne, du centre social, du pôle enfance et de l'ACM, en faveur des enfants de leurs familles et de pouvoir définir nos objectifs pédagogiques.

4. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Nous avons fait le choix pédagogique de renouveler notre projet dans la même temporalité que le projet social, c'est-à-dire une ré-écriture tous les 4 ans.

Ce choix a été fait d'une part pour évoluer au même rythme que le projet social, base socle inhérente à notre travail et d'autre part parce que la pédagogie appliquée vise à un fonctionnement autonome et démocratique s'inscrivant dans le temps.

Un travail avec les équipes des années précédentes a été effectué pour évaluer l'ancien projet, sous 2 formes : l'une avec des projets d'animations et l'autre avec des temps de travail sur l'évaluation globale.

Chaque projet d'animation a permis d'évaluer de façon spécifique les objectifs évalués pour chaque période de vacances et de mercredis, on a pu déterminer ce qui était atteint ou non. Puis 2 temps d'évaluation du projet global ont été mis en place, afin d'avoir l'avis des équipes sur les objectifs qui avaient été déterminés et évalués durant ces dernières années ; tout cela avec un temps de réflexion sur les orientations souhaitées par la direction pour affiner le travail.

Nous nous sommes donc appuyés des axes 1 et 3 du projet social, des orientations du PEDT 2023-2025 de la ville de Villeurbanne, de notre évaluation, des réflexions menées en équipe et dans la poursuite du travail engagé ces dernières années, nous avons retravaillés les orientations pédagogiques et les objectifs en lien.

Les orientations pédagogiques de l'ACM retenues visent à répondre aux exigences :

- **D'épanouissement**
- **D'autonomie**
- **De socialisation**
- **D'environnement**
- **D'accompagnement à la parentalité**
- **De formation.**

1. Epanouissement

Obj Général

Permettre à chaque enfant de vivre des vacances et temps de loisirs comme un moment de plaisir, d'enrichissement personnel et d'épanouissement.

Objectifs intermédiaires

- Organiser un environnement sécurisant par l'intermédiaire de personnes et de lieux repérés (se sentir comme à la maison)
- Sensibiliser à des thématiques variées à visées culturelles, artistiques, sportives...
- Permettre les découvertes et nourrir les curiosités
- Susciter l'imaginaire et le rêve des enfants
- Accompagner les enfants dans la gestion et l'expression de leurs émotions en s'appuyant sur la malle pédagogique « jeux gère mes émotions »
- Respecter le rythme et les besoins de personnes accueillies.
- Développer l'écoute, le dialogue et la confiance entre tous les acteurs de l'ACM.
- S'assurer du respect de la législation, et des normes d'hygiène et sanitaires.

2. Autonomie

Obj Général

Permettre à chaque individu de prendre conscience de ses besoins, ses envies, ses choix, ses capacités, et favoriser leur expression et leur affirmation

Objectifs intermédiaires

- Établir ensemble, enfants et adultes, le fonctionnement pour permettre une meilleure appropriation et un respect du choix collectif et individuel (règles de vies, sanctions...)
- Permettre à chacun de s'inscrire dans l'organisation et la mise en œuvre de la vie collective (murs d'organisation, badges/colliers de déplacement...)
- Garantir le respect des besoins et des rythmes en concevant une vie quotidienne adaptée à chacun. (Repas, temps calme, temps de sieste, hygiène)
- Proposer des instances d'écoute et de décision des enfants pour construire, questionner et adapter le fonctionnement à leurs besoins et leurs envies (conseil d'enfants, commission...)
- Implanter des espaces autonomes (murs d'expressions, boîtes à idées, ateliers...)
- Permettre à chacun d'agir de manière libre et autonome au travers d'un accompagnement sécurisant, mais non enfermement (activités spontanées, projets d'enfants, activités en gestion autonome...).

3. Socialisation

Obj Général

Accompagner les enfants dans leur éveil aux autres et au monde.

Objectifs intermédiaires

- Donner les possibilités aux enfants de découvrir d'autres cultures et/ou de faire découvrir leur culture et s'éveiller aux langues
- Proposer des activités, thématiques et des temps d'échanges permettant aux enfants de développer un esprit d'entraide et de solidarité
- Développer les notions de respect, de diversité et d'acceptation des différences
- Faire découvrir et appliquer la convention Internationale des droits de l'enfant
- Participer aux journées et semaines thématiques fortes : CIDE, handicap, développement durable, grande lessive...
- Participer à des activités / projets intergénérationnels
- Participer ou créer des projets solidaires/humanitaires (échanges, collectes...).

4. Environnement

Obj Général

S'inscrire de façon permanente dans une démarche de transition écologique dans notre fonctionnement.

Objectifs intermédiaires

- Découvrir, exploiter et profiter régulièrement de l'environnement proche (cour, jardin, parcs, Villeurbanne, Lyon...)
- Garantir le respect de l'environnement et des lieux occupés
- Lutter contre le gaspillage (alimentaire, eau, électricité, papiers...) à travers des activités, affichages, des outils pédagogiques...
- Entretenir et faire vivre le jardin des diversités
- Proposer des activités d'éducation relative à l'environnement.

5. Accompagnement à la parentalité

Obj Général

Développer une relation de co-éducation avec les familles.

Objectifs intermédiaires

- Organiser des temps formels et informels permettant des échanges avec les parents à propos de l'organisation
- Développer le lien avec les familles en les associant dans des projets lors des ACM (sorties, cuisine, goûter parents...)
- Développer des ateliers parents/enfants pour leur permettre de se retrouver en dehors de la sphère privée (ateliers sur les émotions, santé mentale, les écrans, handicap...)

6. Formation

Obj Général

Concevoir le travail d'équipe comme un espace partagé en permettant à chaque individu d'y trouver sa place.

Objectifs intermédiaires

- Impliquer l'équipe d'animation dans la conception et l'évaluation du projet pédagogique
- Animer le travail d'équipe afin qu'il soit un espace de formation, d'expérimentation, de partage de savoirs et de compétences
- Accompagner pédagogiquement l'équipe d'animation et organiser le suivi des stagiaires BAFA, BPJEPS...
- Prendre en compte les envies, les besoins et les attentes de chaque membre de l'équipe
- Favoriser des échanges quotidiens entre les personnes de l'équipe (transmissions d'informations, bilan de journée, ressentis, organisation...)
- Être vigilant au rythme et aux besoins de chaque personne en garantissant des temps et des espaces personnels, individuels et collectifs.

MISE EN ŒUVRE :

Pour atteindre nos objectifs, la mise en œuvre va se faire en plusieurs volets distincts :

- **Des projets d'animation** : créés à chaque période de vacances et de mercredis, ces projets sont en quelques sortes des mini projets pédagogiques axés, spécifiquement, sur un ou plusieurs objectifs à évaluer durant la période et sont choisis par l'équipe. Ils sont choisis lors des prépas et les animateurs définissent alors les objectifs opérationnels, les critères et indicateurs qui permettront l'évaluation. L'évaluation des projets d'animations alimenteront le projet pédagogique au fur et à mesure.
- **Des investissements** : afin d'être en adéquation avec nos intentions éducatives, des investissements de matériel se feront petit à petit pour permettre à l'équipe d'animation de travailler dans de bonnes conditions et avoir le matériel nécessaire à l'atteinte des objectifs ; ce matériel sera adapté à chaque tranche d'âge. Quelques exemples : achat de matériel sensoriel, tels que des casques anti-bruits, des balles sensorielles, des Handspinners, des instruments de musique, des jeux, du mobilier extérieur...
- **Des créations d'outils pédagogique** : un nombre assez conséquent d'outils seront construits (seuls ou avec des partenaires) pour organiser et faciliter le fonctionnement sur toutes les tranches d'âges. Ces outils seront parfois spécifiques aux tranches d'âges et d'autres seront en commun. Quelques exemples : création des échelles de comportements (groupes 5, 6/7 et 8/10), frises temporelles pour les 3-4 ans, tableaux d'organisations, murs d'expressions, colliers de déplacements/d'autonomie, gaspillomètre (mesure gaspillage de l'eau), affichages pédagogiques, pictogrammes...

5. L'ÉVALUATION DU PROJET

Le projet pédagogique est écrit de sorte à suivre le projet social et donc à vocation à être utilisé et évalué sur 4 ans.

A chaque période de vacances et de mercredis, l'équipe d'animation et les responsables sont amenés à réfléchir et choisir ensemble quel(s) objectif(s) sont à mettre en avant et à évaluer. Pour ce faire, des objectifs opérationnels spécifiques à un ou plusieurs objectifs intermédiaires du projet pédagogique sont définis pour chaque période d'accueil.

PROJETS D'ANIMATION :

Ces projets d'animations sont des outils d'évaluation pour évaluer progressivement le projet pédagogique, ils contiennent en effet, toutes les données nécessaires pour alimenter notre évaluation globale.

Sur chacune de ces différentes périodes, les objectifs généraux et intermédiaires choisis par l'équipe sont retranscrits sous forme de **projet d'animation** ; de cette même base découle un projet pour les moins de 6 ans et un projet pour les plus de 6 ans, **dans lesquels des indicateurs, des critères et des outils d'évaluation des objectifs à évaluer sont définis et construits avec les équipes respectives.**

Des tableaux d'évaluation sont créés et affichés dans le bureau afin que chaque équipe puisse en fin de journée, noter ce qu'il en est et de se soucier de l'atteinte des objectifs fixés.

BILANS GENERAUX :

Au-delà des outils d'évaluations utilisés, des bilans journaliers et un bilan global sont mis en place sur les différentes périodes ; il s'agit là de réguler les objectifs si besoin, de faire des points sur le ressenti général et d'évaluer l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Un bilan général de fin de période est écrit par la direction pour retranscrire le travail des équipes et le résultat de l'évaluation des projets pour chaque groupe.

De même que lors des bilans repas, un tableau d'évaluation du fonctionnement général est rempli par chaque équipe afin d'évaluer le projet dans sa globalité.

De ce fait, grâce aux projets d'animations et des bilans, nous évaluons petit à petit notre projet et nous le faisons évoluer au fur et à mesure.

TABLEAUX D'EVALUATION :

Afin de réunir tous ces éléments d'évaluation du projet pédagogique, des tableaux d'évaluation pour chaque objectif et sur les 4 années sont insérés en annexe à la fin du projet ; ils sont complétés au fur et à mesure des périodes de vacances et des mercredis.

Annexe 2

ACTIONS CONCRETES :

- Les investissements nécessaires au fonctionnement et à l'atteinte de nos objectifs qui auront été réalisés seront répertoriés et insérés dans l'évaluation. Liste disponible en Annexe.
- La création d'outils pédagogiques va permettre une fluidité dans le fonctionnement et sera un facilitateur d'atteintes des objectifs. Liste disponible en Annexe.
- La commission « Donnes tes idées ! » afin de favoriser l'expression des envies des enfants pour améliorer les conditions d'accueils (aménagement, achats, sorties...)
- Le jardin des diversités à alimenter et à utiliser régulièrement
- Participations des parents, Ateliers parents/enfants, conférences

Annexe 3 et 4

QUESTIONS EVALUATIVES :

Plusieurs questions évaluatives sont posées afin d'approfondir l'évaluation du projet sur des critères de pertinence, d'appropriation, d'efficacité et de pérennité du projet.

Annexe 5

III. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

En complément des informations présentées ci-dessous, notamment concernant les modalités administratives et organisationnelles, se référer au « *Règlement de fonctionnement Pôle Enfance – Pôle jeunesse* ».

1. LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au secrétariat avec prise de rendez-vous pour constituer le dossier administratif et effectuer le règlement.

Mercredis	Vacances
<ul style="list-style-type: none">Les inscriptions s'effectuent chaque début de trimestre. Les enfants inscrits sur un trimestre sont prioritaires pour le suivant.	<ul style="list-style-type: none">Les inscriptions s'effectuent 3 semaines avant le début des vacances
<ul style="list-style-type: none">Prise de rendez-vous par téléphone au secrétariat : 04 78 89 05 01<ul style="list-style-type: none">➤ 1^{ère} semaine d'inscription réservée aux familles habitants le quartier Charpenne Tonkin➤ 2^{ème} semaine ouverte à tousRendez-vous administratif et règlement :<ul style="list-style-type: none">➤ Livret de famille➤ Coefficient CAF ou avis d'imposition➤ Carnet de santé➤ Assurance scolaire➤ Attestation de jugement si garde...	

Le tableau récapitulatif des dates d'inscriptions avec les modalités d'inscriptions se situent dans la plaquette du centre social.

Des affiches pour communiquer les dates pour les inscriptions sont créées un mois avant la date des vacances ou de la rentrée scolaire (pour les mercredis) ; celles-ci sont affichées au centre social, diffusées et affichées dans les écoles du quartier ainsi que sur le site internet et sur la page Facebook du centre social.

2. LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Nous accueillons des enfants de 3 à 10 ans répartis en quatre tranches d'âges :
3-4 ans / 5 ans / 6-7 ans / 8-10 ans.

HORAIRES :

<u>Horaires d'accueil Mercredis :</u>	<u>Horaires d'accueil Vacances :</u>
Journée de 8h00 à 18h00 : Le matin accueil de 8h à 9h30 Le soir accueil de 17h à 18h	Journée de 8h00 à 17h30 : Le matin accueil de 8h à 9h30 Le soir accueil de 17h à 17h30
	Ou 1/2 journée pour les +6 ans : Après-midi accueil de 13h30/13h45 Le soir accueil de 17h à 17h30

ACCUEIL ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

Un enfant en situation de handicap reste un enfant et lorsqu'il est inscrit en centre de loisirs, il vient chercher comme les autres de l'épanouissement à travers les activités qui sont proposées, mais aussi des temps de partage et d'échanges avec ses pairs.

De ce point vue-là, l'équipe est donc légitime de répondre à ce qu'il vient chercher et ce regard fait évoluer la place que l'on accorde à l'enfant en situation de handicap. De plus, le handicap d'un enfant peut ou non entraîner des difficultés pour son accueil, tout dépend du handicap et comme il en existe de nombreuses formes, il est impossible de définir un accompagnement spécifique à chacune. Former les équipes à élaborer une pédagogie différenciée émergeant des comportements des enfants, peut leur permettre de développer des stratégies d'adaptation et faciliter l'inclusion ; en ce sens, c'est comme cela que l'on progresse à travers l'acceptation des différences de chacun.

Informé, sensibilisé, formé et élaborer une méthodologie réfléchi collectivement permet progressivement à l'équipe d'avoir la capacité de relever le défi d'un accueil ouvert à tous les enfants. Accueillir des enfants en situation de handicap implique 3 étapes clés : préparer l'accueil, prévoir des adaptations et planifier des temps de régulation. Le choix d'avoir un référent handicap au sein de l'ACM est donc nécessaire, celui-ci va en effet se former, recevoir les familles, pouvoir transmettre aux équipes, réfléchir aux aménagements et être un repère.

L'accueil d'enfants en situation de handicap est donc organisé pour permettre un accès facilitant et le plus normal possible. Dans un premier temps, le référent handicap de l'ACM (la directrice) rencontre les parents et évaluent avec eux les besoins, les freins et les facilités pour mettre en place cet accueil. Suivant la nature du handicap, un animateur supplémentaire est positionné sur le groupe où le (les) enfant(s) se trouve(nt).

De ce fait, les enfants accueillis participent à toutes les activités et le contenu peut être adapté ainsi que la durée, si besoin, afin qu'ils puissent vivre leur temps de loisirs dans les meilleures conditions.

L'équipe pédagogique est avertie des situations particulières et accompagnée dans la compréhension de certaines pathologies et des acronymes (TDAH, TSA, DYS...) par le référent handicap de l'ACM ; il peut en effet communiquer des informations importantes recueillies lors de l'entretien avec les familles, donner des documents explicatifs, aiguiller sur des activités spécifiques, différenciées ou des aménagements... Tout ce qui peut être nécessaire de savoir ou connaître avant l'accueil afin de permettre un accueil le plus inclusif possible.

L'animateur renfort handicap dans l'équipe nous permet d'être en mesure d'accueillir sur du long terme des enfants porteurs de handicap puisqu'il permet de se détacher du groupe si besoin.

« L'accueil d'enfants en situation de handicap représente un baromètre de la qualité de fonctionnement d'une structure dans la mesure où elle crée les adaptations en faveurs des personnes les plus vulnérables. »

LISTES DE PRÉSENCES :

Chaque groupe reçoit la liste de présence journalière tous les matins, ces listes sont obligatoires et sont remplies à la journée ; la présence des enfants est confirmée par une croix dans les cases allouées, les heures d'arrivées et de départs de chaque enfant sont inscrites notation au quart d'heure.

C'est un document important, un outil de travail à tenir à jour, de façon lisible, à avoir lors des déplacements et surtout à ne pas perdre ; il se remplit matin, midi, après-midi et soir.

A la fin des accueils du matin, la direction passe dans les groupes afin de remplir le tableau journalier des présences et connaître les effectifs par groupe et l'effectif global de la journée.

Les listes sont récupérées tous les soirs et sont transmises à l'assistante de direction afin que les informations soient traitées informatiquement pour une transmission à la caisse d'allocations familiales.

3. UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS

Mercredis	- 6 ans	Vacances
8h00 - 9h30	Accueil des enfants et des parents – jeu libre, lecture d’histoires...	8h00 - 9h30
9h30 – 9h45	Regroupement	9h30 – 9h45
9h45 – 10h45	Jeux et activités spontanées + un atelier de découvertes	9h45 – 10h45
10h45 – 11h10	Jeu libre	10h45 – 11h10
11h10-11h30	Passage aux toilettes et lavage des mains Pédibus jusqu’à l’école maternelle du Tonkin	11h10-11h30
11h30 – 12h30	Repas	11h30 – 12h30
12h30 – 13h00	Pédibus jusqu’au centre social Passage au toilettes et lavage des mains	12h30 – 13h00
13h00 – 14h30	Sieste pour les tout petits (3ans) Temps calme puis jeu libre	13h00 – 14h30
14h15-14h30	Regroupement	14h15-15h30
14h30 – 16h00	Activités en lien avec la thématique / ou décidés avec les enfants	14h30 – 16h00
16h00 – 17h00	Goûter - Bilan avec les enfants et jeu libre	16h00 – 17h00
17h00 – 18h00	Accueil des parents et départ des enfants	17h00 – 17h30

Mercredis	+ 6 ans	Vacances
8h - 9h30	Accueil des enfants et des parents – jeu libre	8h - 9h30
9h30 – 9h45	Regroupement	9h30 – 9h45
9h45 – 11h00	Activités en lien avec la thématique ou activités décidées par les enfants	9h45 – 11h30
11h00 – 11h45	Jeu libre	11h30 – 12h15
11h45-12h	Passage aux toilettes et lavage des mains Pédibus jusqu'à l'école maternelle du Tonkin	12h15-12h30
12h – 13h00	Repas	12h30 – 13h15
13h – 13h15	Pédibus jusqu'au centre social Passage au toilettes et lavage des mains	13h15 – 13h30
-	Accueil après-midi	13h30 – 13h45
13h15- 14h15	Temps calme puis jeu libre	13h30-14h15
14h15- 14h30	Regroupement	14h15-14h30
14h30 – 16h30	Activités en lien avec la thématique ou décidées par les enfants	14h30 – 16h30
16h30 – 17h00	Goûter - Bilan avec les enfants	16h30 – 17h00
17h00 – 18h00	Jeu libre Accueil des parents et départ des enfants	17h00 – 17h30

4. LES ACTIVITÉS

Des programmes d'activités sont réalisés et sont en accès à l'accueil du centre social, sur le site internet et à l'entrée de chaque lieu d'accueil des groupes.

LES ACTIVITES :

Toutes les activités sont élaborées et adaptées en fonction des projets d'animations ainsi que dans le respect du rythme et des besoins des enfants. Nous tendons à mettre en place des activités où les enfants puissent évoluer en autonomie et à laisser dans les programmes, des temps où ils puissent choisir leurs activités, et ce, quel que soit la tranche d'âge.



Dans la réflexion des programmes, nous veillons à proposer un panel assez large d'activités manuelles, culturelles, sportives...pour que chacun puisse s'y retrouver. En effet, la vie en collectivité ne signifie pas tout faire comme les autres, chacun doit pouvoir y trouver son compte à un ou plusieurs moments de la journée ; une vigilance est portée également sur la répartition des activités sur la journée pour respecter les rythmes mais aussi pour la gestion du bruit.

Les enfants ont le choix de participer ou non aux activités proposées, un coin détente est aménagé afin de permettre à ceux qui ne souhaitent pas participer de pouvoir se poser, lire, dessiner...ou tout simplement s'extraire du groupe pendant un temps donné.

Les programmes ne sont donc pas figés puisque nous souhaitons rendre les enfants acteurs de leurs loisirs, ils peuvent évoluer en fonction des envies et des choix des enfants, de la prise en compte de la fatigue, des conditions météorologiques, des conditions sanitaires...

Nous aimerions à terme et en premier lieu pour les plus de 6 ans, permettre aux enfants de construire totalement leurs semaines de vacances.

LE JEU LIBRE :

Le jeu libre est une activité à part entière même sans l'intervention de l'adulte et qui nécessite d'être structuré et pensé en amont.

Le jeu libre a une place importante au sein de l'ACM car c'est l'activité favorite de l'enfant, il est naturel, spontané et est choisi de façon libre ; à ce titre, on va donc le retrouver à différents temps de la journée. Pour l'enfant, il favorise sa détente, son épanouissement et sa socialisation. Le jeu libre génère à lui seul du plaisir, de la créativité et de l'autonomie ; plus précisément, il intervient dans la construction de soi, il permet à l'enfant de se découvrir dans la relation à l'autre au travers du jeu, mais aussi de développer de la confiance en lui en jouant à son propre rythme et en jouant seul.

Pour favoriser l'appropriation du jeu libre par l'enfant, la créativité et stimuler l'imagination, il est essentiel d'avoir une réflexion sur l'aménagement de l'espace dans les salles, mais aussi de penser la place de l'adulte, celle-ci doit être régulièrement en posture d'observation, d'écoute et de verbalisation ; en effet laisser jouer et différent de laisser faire, c'est pourquoi la présence des adultes a du sens, leurs places et leurs attitudes influent sur l'accès au jeu libre dans un environnement sécuritaire.

Le jeu libre permet de procurer de l'autonomie, de la liberté et de la créativité aux enfants tout en assurant leur sécurité physique et affective.

Nous sommes actuellement, dans une démarche de structuration de tous les espaces, des salles 3-4 ans aux salles 8-10 ans, selon un cadre ludique pour favoriser la rencontre, la créativité, l'autonomie, la concentration et les interactions entre enfants ; cela passe donc par un aménagement réfléchi, structuré, diversifié (ni trop peu ni pas assez) et surtout adapté au public.

PROJETS D'ENFANTS :

Pour permettre aux enfants de nourrir leurs découvertes, ils ont la possibilité de se lancer dans la réalisation de projets quels qu'ils soient. L'idée est de les accompagner dans les expérimentations, cela peut passer par l'aménagement d'une salle dédiée (salle cré'activités), par la mise à disposition de documentations pour les idées (livres d'activités, accès à un ordinateur...) et de matériaux en tous genres ...

ACTIVITES DE PLEIN AIR :

En dehors des jeux sportifs et jeux extérieurs, nous souhaitons que les enfants sortent dès qu'ils le peuvent dans la cour du centre social, des tables et des chaises peuvent y être installées afin de faire les activités en plein air. L'idée est que la cour devienne un prolongement de l'espace d'activité de l'ACM pour toutes les tranches d'âges et ce, quel que soit le temps ; une réflexion sur l'aménagement de la cour et sur la communication avec les parents sont à l'étude pour permettre ce prolongement pédagogique (sac à dos avec des bottes de pluie, des kways...)

Un jardin pédagogique, le jardin des diversités, a été installé dans le but de développer des activités de jardinage, de bricolage et d'éducation à l'environnement en transversalité avec les autres pôles du centre social. Un projet spécifique sur le jardin est mis en place.

ACTIVITES PASSERELLES :

Des activités passerelles peuvent être mises en place plusieurs fois dans l'année :

- Crèche du Jardin des couleurs / Groupes 3-4 ans et 5 ans.
- Crèche des Tonkinous / Groupes 3-4 ans et 5 ans.
- Groupe ACM Jeunesse / Groupes 8-10 ans, 6-7 ans et parfois 3-4 et 5 ans.

Ces passerelles sont mises en place dans le but de partager des moments ensemble, apprendre à se connaître, créer du lien, de faire découvrir un autre fonctionnement ; mais aussi pour certains enfants faciliter le passage crèche à ACM 3-4 ans ou passage ACM 8-10 ans à ACM 10-17 ans dans le but que celui-ci se fasse en douceur.

LES SORTIES ET DEPLACEMENTS :

Les sorties sont programmées en général les mercredis à la journée ou en demi-journée, soit en car, en transport en commun ou même à pied selon les périodes et/ou distance :

- Péri-scolaire : 1 sortie par période (1 sortie tous les 2 mois)
- Extrascolaire : 1 sortie par semaine (à la journée ou demi-journée)

Dans la mesure du possible les sorties sont en lien avec les thématiques des groupes, elles peuvent être également sollicitées en amont par les enfants mais aussi adaptées en dernière minute en fonction des conditions météorologiques, sanitaires ou sécuritaires.



Les groupes peuvent également profiter de sortir en dehors des sorties des mercredis, puisqu'ils ont accès à un environnement proche assez riche : proximité de parcs (Parc Jean

Monnet, Parc Etienne Gagnaire, Parc de la tête d'or...), facilité de déplacement à pied dans les structures et associations aux alentours mais aussi à proximité des métros A et B, des Tram T1 et T4.

Les déplacements dans le cadre des activités du centre de loisirs sont assujettis à une réglementation précise, complété par des protocoles de bon sens décidé par l'organisateur, ainsi ils sont définis précisément :

- Organiser des groupes pour faciliter les déplacements en transports et sur les lieux de sorties ; s'assurer que les enfants sachent dans quel groupe il se trouve et avec quel animateur.
- Rappeler les règles avec les enfants avant chaque départ ;
- Donner un gilet (triangle avec logo du centre social) à chaque enfant ;
- Animateurs signalés par un signe distinctif fourni par les responsables (gilets jaunes ou autre couleur) ;
- 2 Animateurs minimum avec un groupe, même si le nombre d'enfants est égal ou inférieur aux normes d'encadrement ;
- Chaque animateur se positionne de part et d'autre des passages piétons avant de faire traverser le groupe ;
- Compter régulièrement les enfants (à minima à chaque changement de transport).



5. LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ENFANTS

Chaque enfant accueilli au centre de loisirs est libre de participer ou non aux activités proposées par les animateurs, il est encouragé à s'exprimer, proposer ses idées et même de prendre part aux décisions....

La phrase « rendre les enfants acteurs de leur loisirs », n'a pas vocation à être uniquement couché sur le papier, notre volonté est de faire vivre cette idée sur l'ensemble des enfants de l'ACM. Nous considérons que chaque enfant a le droit et le devoir de prendre part à la construction de son temps de loisirs, qui est pour la plupart imposé par le parent (lié le plus souvent au travail) ; à cet effet, nous leur laissons le choix, leur donnons la parole et nous mettons tout en œuvre pour qu'ils se sentent comme à la maison.

Pour ce faire, nous mettons en avant **l'autonomie de l'enfant**, à des niveaux différents sur toutes les tranches d'âge ; l'autonomie ne signifie pas de laisser tout faire sans surveillance mais toujours **en posant un cadre qui permette à l'enfant de prendre des risques mesurés et d'expérimenter**.

Nous sommes également, dans **une démarche de démocratie participative**, celle-ci est une priorité de notre fonctionnement car elle désigne l'ensemble des actions et démarches qui associent les enfants dans le processus de prise de décisions. Nous l'utilisons pour permettre aux enfants des temps d'échanges durant lesquels ils peuvent débattre, s'exprimer et proposer des mesures susceptibles d'améliorer la vie du centre de loisirs. **Il s'agit d'accompagner l'enfant à savoir agir et pouvoir agir dans son quotidien et pour son avenir.**

Plus concrètement, cela se traduit par la mise en place d'outils, d'actions et d'espaces dédiés avec une vigilance d'adaptation aux différentes tranches d'âges :

DES ESPACES AMENAGES :

Des tableaux d'organisations, des murs d'expressions pour permettre d'organiser la vie quotidienne des groupes sont réalisés et utilisés tous les jours pour faciliter le déroulement des journées et encourager l'expression. Pour les plus jeunes, une frise temporelle est mise en place pour qu'ils arrivent à se repérer dans la journée.

L'affichage des règles de vies en 4 thématiques : je peux, je dois, il est interdit et les sanctions : sauf forme de pictogramme pour les 3-4 ans / pictogrammes et mots pour les 5 ans/ pictogrammes et phrases pour les 6-7 / phrases pour les 8-10 ans.

Pour tous les groupes, l'installation :

- D'un coin répit pour permettre aux enfants qui le souhaitent, de sortir du groupe pour être au calme, pour se calmer...
- D'une boîte à idées pour permettre de proposer des idées d'activités ou de sorties ; les idées peuvent être notées soit par les enfants soit par l'adulte et sont dépouillées lors du conseil d'enfants.

CONSEIL D'ENFANTS :

Il s'agit d'un espace démocratique et participatif où les enfants peuvent exprimer leur ressenti sur le déroulement des vacances. **La participation au conseil d'enfant est obligatoire, mais la prise de parole ne l'est pas.** Le conseil se déroule chaque mardi matin et est présidé par un enfant (qui en fait la demande) ou par l'adulte dans le groupe des 3-4 ans. C'est un espace pour aborder le déroulement des vacances, les idées d'activités (on peut lire les mots de la boîte à idées), les relations avec le groupe, les problèmes et conflits éventuels. Il est l'intermédiaire au Grand Conseil qui traite les problèmes et conflits importants. L'animateur peut faire une prise de note selon les cas. La durée du conseil varie entre 15 minutes à 30/45 minutes selon les tranches d'âges et la prise en main de ce temps de parole.

ECHELLE DES COMPORTEMENTS :

L'échelle des comportements est là pour réguler les comportements inadéquats, elle sert de régulateur avant de passer par un grand conseil et de disposer de sanctions.

Au début des vacances/mercredis de l'année, tout le monde commence à tout va bien, puis suivant le respect des règles ou non, chacun va pouvoir monter ou descendre son nom ou rester au même endroit ; plus on est haut sur l'échelle et plus on a la possibilité de se déplacer seul entre les salles et même faire des activités sans animateurs... A l'inverse, si on descend en dessous de Tout va bien alors, c'est que l'on n'a pas la capacité de suivre les règles de vie du groupe et donc il y a des limitations des déplacements... Cette échelle est adaptée au groupe des 3-4 ans.

Tous les soirs, chaque enfant fait un point avec son/ses parents sur son positionnement sur l'échelle, cela permet de valoriser les enfants ayant des comportements respectueux du cadre et d'expliquer quels avantages ils en retirent ; cela permet aussi à ceux qui ne respectent pas les règles, d'en discuter avec leurs parents et d'assumer leurs actes pour tenter de faire mieux le lendemain.



COLLIERS DE DEPLACEMENTS /AUTONOMIE :

Il s'agit de système de collier permettant de pouvoir se déplacer sans adulte dans le centre ou que l'on peut faire des activités en autonomie ; posséder ce collier prouve à toutes personnes se trouvant dans le centre que l'on a l'autorisation de le faire. Bien évidemment, pour pouvoir obtenir un collier, il faut être dans les félicitations de l'échelle des comportements.

Ces colliers sont adaptés également pour le groupe des 3-4 ans, ils vont s'en servir sous deux formes différentes l'un pour les déplacements individuels aux toilettes, l'autre pour les déplacements dans la salle des 5 ans et le bureau de la direction.

A terme, nous souhaiterions que les enfants puissent se déplacer librement afin qu'ils se sentent comme à la maison.

GRAND CONSEIL :

Il s'agit d'un espace pour gérer les conflits, les problèmes entre enfants, avec les animateurs, concernant la vie du centre. Le Grand Conseil se déroule sur convocation et si nécessité. 2 animateurs et 3 enfants volontaires tirés au sort seront réunis pour décider ou non de la tenue du grand conseil. Chaque enfant et adulte peut décider de convoquer le GRAND CONSEIL en inscrivant le motif de la convocation et son prénom sur un cahier situé dans le bureau de la direction. Une réponse lui sera donnée dans les 24 heures.

Le Grand Conseil aborde les sujets qui créent problèmes avec les membres et la ou les personnes concernées. Le Grand Conseil n'est pas un lieu pour juger, pour prendre à partie. Le Grand Conseil n'est ni un espace où s'exerce le pouvoir des animateurs ni un tribunal pour les règlements de comptes. Il est un espace pour organiser le meilleur déroulement possible du séjour et un espace de pacification. Au cours de celui-ci, il est important de veiller à la discipline et surtout à la régulation de la parole. L'action des animateurs et de la direction doit être particulièrement maîtrisée.

Le GRAND CONSEIL est convoqué d'urgence dans les cas suivants : les situations avérées de violence physique, dégradation de matériel, discrimination, vols, et menaces.

A l'issue de du GRAND CONSEIL, la sanction éducative choisie est prononcée par les membres du GRAND CONSEIL auprès de la personne mise en cause. **L'échelle des sanctions décidée collectivement avec les enfants lors des règles de vies précédentes est affichée sur le mur des règles de vie.**

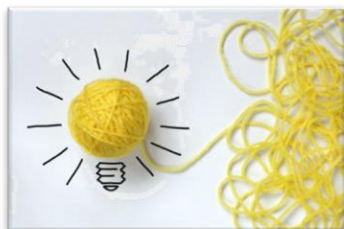
COMMISSION « DONNES TES IDEES ! »

Il s'agit d'une commission concernant l'aménagement des espaces dédiés aux enfants, la décoration, les repas, les goûters, des idées de sorties etc...

Elle a lieu, une fois par période (2 fois sur les grandes vacances) soit le premier mardi des vacances et le deuxième mercredi par période, sur le temps calme. Vient qui veut, pas besoin de s'inscrire, le lieu où se déroule la commission est noté sur le mur d'organisation la veille.

Durant cette commission, chacun est libre d'exprimer ses envies, sans jugement ; un relevé d'idées est fait et ensuite étudié en fonction des faisabilités, Les décisions prises et les activités qui en découlent seront intégrées dans le programme d'activités dans la mesure du possible sur les vacances ou sur les suivantes.

Cette commission peut réunir des enfants de toutes les tranches d'âges, néanmoins une commission spécifique pour les moins de 6 ans peut être envisagée si nous rencontrons des difficultés dans la mise en œuvre.



6. LES REPAS ET GOUTERS

Les repas chaud/ repas froids/ goûters

Les temps de repas du centre de loisirs sont organisés dans le restaurant scolaire de l'école maternelle Tonkin Nigritelle Noire qui est situé dans le bâtiment maternelle. Il y a un côté prévu pour l'accueil des moins de 6 ans avec des chaises hautes, et l'autre prévu pour les plus de 6 ans.



Un suivi et un accompagnement sont régulièrement organisés avec les services de la cuisine centrale de la ville de Villeurbanne (accompagnement sur site et formation HACCP).

Les repas et les goûters sont livrés pas la société RPC (Restauration Pour Collectivités), celle-ci est basée dans l'Ain. Les plats sont mis en réchauffe au regard des normes en vigueur (63°), des prises de températures du frigo ainsi que des plats avant réchauffe et après réchauffe sont faites ; les plats témoins sont faits et conservés 5 jours dans le frigo. Ces relevés sont consignés par notre personnel de restauration sur la fiche de relevés de T° de la chambre froide et frigo de l'école ainsi que dans le cahier de relevés de T° des plats. (Photos)

Des conserves d'urgences sont stockées également, dans la cuisine pédagogique du centre, afin d'assurer 2 repas de 100 personnes, au cas où une livraison ne serait pas assurée ou pour oubli de commande, ou pour toute autre raison urgente (problème de T° de frigo...)

Les pique-niques

Les pique-niques sont livrés au centre social et stockés dans le réfrigérateur de la cuisine pédagogique. Ce réfrigérateur est nettoyé avant chaque veille de vacances et suivant la fréquence d'utilisation ; un relevé de température (annuel avec périodes des mercredis et vacances) est affiché sur la porte et doit être complété à chaque utilisation : nettoyage, température, plat témoin et initiales des personnes. Les pique-niques sont ensuite mis dans les glacières gonflables Décathlon, avec des pains de glace et des thermomètres pour vérifier les températures les glacières sont nettoyées avant et après utilisation puis stockées).

Petits déjeuner

Les petits déjeuners sont soit commandés sur RPC ou alors achetés dans les supermarchés locaux. Les emballages sont conservés également 5 jours comme pour les plats témoins.

Collations

Vers 10h15, nous proposons aux + 6 ans, une petite collation afin qu'ils puissent patienter jusqu'au repas qui est servi à 12h30. Souvent il s'agit de fruits et/ou de reste de goûters de la veille.

Préparation de goûters et/ou cuisine avec les enfants

Lors de la préparation de goûters ou d'activités cuisine par les enfants, la liste des ingrédients et un plat témoin sont conservés Les plats témoins sont mis dans un sac fermé hermétiquement avec la date inscrit dessus et placé dans le haut du réfrigérateur qui se trouve dans la cuisine

pédagogique ; ils sont conservés durant 5 jours puis jetés. Le relevé de T° (entre 0° et 4°), les plats témoins et le nettoyage du frigo sont inscrits sur le tableau affiché sur le frigo dès utilisation.

Nous disposons d'une "caisse cuisine", qui se trouve dans une armoire en hauteur dans laquelle sont conservés les ingrédients secs, un inventaire est tenu à jour. Les dates d'ouvertures sont indiquées à l'ouverture et une vérification régulière des dates de péremption est faite ; tout est consigné sur l'inventaire. Un cahier, des sachets et un marqueur indélébile sont à disposition pour que les animateurs puissent faire les plats témoins de toutes leurs préparations cuisinées et notées les ingrédients ainsi que le jour de la préparation.

Les gâteaux d'anniversaires

Nous autorisons les gâteaux d'anniversaires apportés par les parents, néanmoins avec des dispositions obligatoires bien précises :

- Nous n'acceptons pas les gâteaux ayant des préparations à base d'œufs non cuits, tel que la mousse au chocolat, mais aussi à base de crème chantilly
- Nous conseillons des gâteaux simples tels que les gâteaux aux yaourts afin d'éviter tout allergène, et demandons la liste des ingrédients utilisés
- Si le gâteau est industriel, il faut l'étiquette de l'emballage qui précise : la liste des ingrédients, la date de péremption et le lot.

Dans tous les cas, nous gardons un plat témoin, que nous conservons hermétiquement dans le réfrigérateur pendant 5 jours.

Une vigilance importante est portée aux normes HACCP ainsi qu'aux enfants porteurs d'allergies alimentaires.

7. L'HYGIÈNE

L'équipe d'animateurs est là pour veiller à expliquer et faire respecter certaines règles d'hygiène aux enfants.



Un animateur est présent lors des passages aux toilettes, il s'assure de l'hygiène des enfants et les aide si nécessaire.

La vie quotidienne est omniprésente au centre, en effet, il y a passage aux toilettes et lavage des mains avant les activités, le départ en sortie, les repas et collations. La majorité des passages aux toilettes en groupe se fait sous la surveillance d'un ou plusieurs animateurs. Les enfants peuvent y aller seuls sous certaines conditions : colliers de déplacements et suivant l'âge.

Il peut arriver également qu'un enfant s'urine dessus ou fait ses besoins sur lui, un animateur, tout en le rassurant et suivant l'âge, peut l'aider à se nettoyer et à se changer ; si l'enfant n'a pas d'affaires de rechange le centre peut en fournir. Dans tous les cas, l'animateur met les affaires sales dans un sac plastique et prévient le parent en fin de journée.

Les animateurs assurent la sécurité morale, affective et physique des enfants. Tout défaut de vigilance peut engendrer de graves conséquences et être considéré comme de la maltraitance.

8. LA SÉCURITÉ

Lors des journées de prépa, un rappel est fait à l'équipe sur les consignes de sécurité et elles sont indiquées en détail dans le livret pédagogique à destination des animateurs.

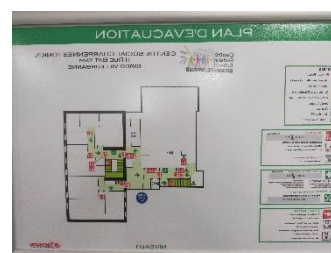
CONSIGNES INCENDIE :

Plusieurs exercices d'évacuation incendie seront effectués au centre social ainsi qu'à la cantine de l'école Nigritelle au cours des 4 années :

- 2 alertes par an pour les mercredis
- Au moins une alerte sur une petite période de vacances et une alerte sur l'été.

Les visites du centre permettent aux animateurs de visualiser les boîtiers d'alarmes, les tableaux consignes d'évacuation, les extincteurs. Pour chaque groupe, le rôle de chacun est défini, tous doivent connaître leur effectif, connaître le cheminement de la sortie de secours la plus proche, sortir en fermant les portes pour se mettre dans la rue.

La direction de l'ACM doit s'assurer que lors de déclenchement d'alarme incendie, l'équipe sache bien ce qu'elle a à faire et que tous les groupes et animateurs soient sortis.



CONSIGNES VIGIPIRATE :

Plusieurs exercices de sécurité en cas d'intrusion seront effectués au centre social ainsi qu'à la cantine de l'école Nigritelle au cours des 4 années :

- 1 alerte par an pour les mercredis
- Au moins 1 alerte sur une petite période de vacances et une alerte sur l'été.

Un plan de consigne en cas d'intrusion est établi pour chaque groupe et échangé avec les animateurs afin que chacun sache ce qu'il a à faire autant au centre qu'à la cantine de l'école.

La direction de l'ACM doit s'assurer que lors de déclenchement d'alarme intrusion l'équipe sache bien ce qu'elle a à faire et que tous les groupes et animateurs soient en sécurité.

Toutes les consignes sont récapitulées en affichage dans le bureau des responsables, consignées dans le classeur de direction et dans chaque sac à dos de groupe.



9. LES PAI, SOINS MÉDICAUX ET PETITS BOBOS

Chaque groupe a un sac à dos avec à l'intérieur une trousse de soin contenant le matériel nécessaire (liste imposée par la réglementation), un carnet de soin à compléter et une fiche récapitulative des PAI/ particularité de santé

PAI ET TRAITEMENTS :

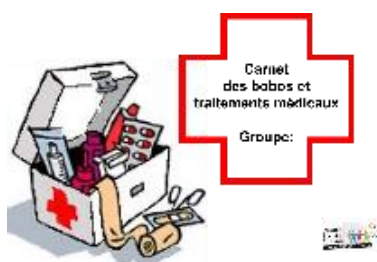
Toute particularité concernant la santé de l'enfant doit être stipulée sur sa fiche sanitaire.

Pour les enfants concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou sous traitement médical durant les temps de présence au centre de loisirs, le ou les parents (ou responsables légaux) sont tenus d'informer les responsables du Pôle Enfance. Pour les PAI, le protocole doit être transmis ainsi que les médicaments concernés si besoin.

Pour les traitements médicaux, les parents doivent transmettre l'ordonnance pour que l'assistant sanitaire veille à ce que l'enfant prenne ces médicaments (Nous n'administrons pas les médicaments aux enfants, nous veillons à ce qu'ils le prennent eux même). Sans ordonnance, nous ne pouvons assumer cet acte et nous l'énonçons clairement aux parents, même si les parents nous proposent de faire un document de leur main.

Une fiche récapitulative des PAI/ particularité et infos importantes des enfants est faite pour chaque groupe avec les copies des documents. Les animateurs doivent obligatoirement prendre connaissances de tous les éléments, posés des questions si besoin et lorsque cela est fait ils doivent dater et signer pour attester qu'ils ont bien pris connaissances des informations. Les PAI, traitements sont soit mis dans les sacs dos des groupes (toujours mis en hauteur et non accessibles aux enfants), soit dans la pharmacie (fermée à clé) dans le bureau de la direction ou dans le frigo (dans la partie haute) de la cuisine pédagogique.

PETITS BOBOS ET INCIDENTS :



Pour les petits bobos et les incidents, la réglementation nous imposant de garder une trace écrite des « soins » prodigués, toute intervention est notée dans le cahier dédié : Nom de l'enfant, jour et heure de l'acte, type d'acte, nom de l'animateur. Les parents en sont obligatoirement informés en fin de journée par principe d'information et s'il y a besoin d'un suivi ou d'une surveillance particulière ou immédiatement selon la gravité.

Pour un doute, l'appel médical au SAMU (15) pour un avis médical est conseillé, ainsi un médecin donne la marche à suivre et permet de rassurer sur le cas de l'enfant ou de l'adulte mais aussi de se prémunir d'une éventuelle dégradation de l'état de santé de la personne. Ne pas oublier de noter dans le cahier de soins et de passer l'information aux parents.

Pour un incident plus conséquent, l'appel au SAMU (15) est requis pour la marche à suivre dans l'intérêt de l'enfant. La direction du centre social et automatiquement mise au courant, une déclaration d'accident à la MAIF si besoin. Dans le cas d'un accident encore plus grave, une déclaration d'accident grave doit être remplie au niveau de Jeunesse et Sport

Numéros d'urgence

Appel Urgence Européen.....	112
SAMU.....	15 ou 112 sur portable
Pompiers.....	18 ou 112 sur portable
Police.....	17 ou 112 sur portable
Allo enfance maltraitée.....	119
Hon ou harcèlement.....	3020
SOS médecin.....	04 78 83 51 51
Centre antipoison LYON.....	04 72 11 69 11
Hôpital mère enfant.....	04 72 12 94 72
Hôpital Edouard Herriot.....	04 72 11 69 53
DDCS.....	04 81 92 44 00
Services vétérinaires (DDPP).....	04 72 61 37 00
Portable pôle enfance.....	06 19 31 97 45
Centre social accueil.....	04 78 83 05 01
Mairie Villeurbanne.....	04 78 03 67 67



(seulement dans ce cas précis, voir document obligatoire), suivant la nature, la police peut être appelée. Dans tous les cas suivre les procédures dictées par les autorités.

La personne chargée du suivi sanitaire :

- Fait un récapitulatif de toutes les informations nécessaires relatives aux fiches sanitaires (PAI, traitements, informations relatives aux enfants...).
- Transmet les informations et s'assure de leur compréhension par les animateurs.
- Récupère les traitements médicaux, s'assure de la prise du traitement ; Met les PAI dans les sacs de groupes concernées/ ou dans la pharmacie du bureau de la direction.
- S'assure du suivi des soins prodigués lors des accueils.
- Veille également au suivi et renouvellement du matériel dans les trousse de soins.
- Mise en place d'une salle sanitaire (en cas d'épidémie).
- S'occupe de l'isolement et le soin des enfants malades, et appelle les parents et le 15 si besoin.
- Communique avec les parents.

10. AUTORISATION PARENTALE ET DÉCHARGE

Lorsqu'un parent (responsable légal) ne peut venir chercher son enfant lui-même, il doit impérativement transmettre aux responsables ou aux animateurs, une autorisation écrite. Provisoire ou permanente, elle donne pouvoir à une tierce personne clairement désignée à raccompagner son enfant. S'il n'est pas connu de l'équipe, l'animateur doit demander une carte d'identité de la personne.

Lorsqu'un parent souhaite récupérer son enfant plus tôt dans la journée, il est impératif de lui faire signer une décharge au moment de sa venue

11. L'INFORMATION AUX FAMILLES

LA COMMUNICATION :

Les échanges avec les familles sont primordiaux, un travail avec les équipes est fait pour créer les conditions d'un accueil chaleureux, pour mettre en place un climat de confiance et se rendre disponible au dialogue. Les animateurs veillent à donner et à prendre les informations, tel que les informations du centre, les consignes des parents, le déroulement de la journée, répondre aux interrogations et/ou apporter des compléments d'informations, etc... La direction se rend disponible également sur les temps d'accueil du matin et/ou soir pour échanger avec les familles...

Les affichages des plannings, menus, sorties, infos/consignes sont mis en place devant chaque entrée de salle des groupes ; ces affichages sont obligatoires.

Le projet pédagogique est accessible sur le site du centre social mais aussi disponible en version papier (pour consultation) auprès de la direction mais aussi dans chaque groupe ; Pour le consulter sur place, il faut en faire la demande aux animateurs ou à la direction.

Des photos et vidéos peuvent être projetés lors du dernier jour et/ou mise en ligne sur notre compte YouTube (visible seulement par ceux qui possèdent le lien), site Facebook du centre social

afin de leur partager un petit morceau des activités du centre. Une vigilance est portée sur le droit à l'image, les enfants n'ayant pas l'autorisation de droit à l'image sont notés sur la fiche récapitulative PAI et Particularité /droits à l'image ; une vérification est faite avant de

LA PARTICIPATION :

Pouvoir faire connaître le projet pédagogique, échanger et impliquer les familles, nous souhaitons créer des outils et/ou tps d'échanges favorisant le partage des choix éducatifs portés par l'ACM, mais aussi des temps d'informations sur les postures éducatives de l'équipe. Nous allons proposer une soirée de présentation (powerpoint) aux familles pour leur permettre de comprendre le fonctionnement, de s'exprimer sur le sujet afin qu'ils puissent nous poser des questions, exposer leurs inquiétudes s'il y en a et y répondre, prendre en compte les remarques/retours mais aussi les idées suggérées.

Des petits'dej ou goûters parents vont continuer à être proposés soit le jeudi matin ou vendredi en fin de semaine ; ces temps permettent à chacun de passer du temps ensemble et aux enfants de valoriser leurs salles, leurs activités, leurs créations. C'est un temps d'échange important, une pause d'un instant, faiseur de lien.

D'autres temps viendront accentuer cette dynamique de participation des parents autour de thématiques fortes au cours des 4 années ; nous souhaitons faire des propositions de réunions/ de conférences, sur des sujets essentiels à aborder sur les thématiques enfance, parentalité, bien-être... mais aussi des ateliers enfants/parents et pourquoi pas des sorties.

IV. ANNEXES



ANNEXE 1 :

QUELQUES DEFINITIONS :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : ministère en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement concernant la jeunesse au sein et en dehors du milieu scolaire, à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports placée sous l'autorité du recteur académique, elle coordonne la SDJES.

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale.

ACM : un Accueil collectif de mineurs, c'est l'appellation des accueils de loisirs (centres de loisirs, centres aérés), des séjours vacances et des accueils de scoutismes depuis 2006. Il est soumis à une réglementation spécifique de la SDJES. C'est un lieu de détente et de découvertes complémentaire à la famille et à l'école ; on y favorise l'expérience de la vie collective, l'apprentissage de la l'autonomie et on y pratique diverses activités : culturelles, scientifiques, artistiques, sportives...

Projet Social : c'est un document qui explique comment le centre social prend en considération l'environnement géographique, social, économique et démographique du lieu dans lequel il fonctionne. C'est une feuille de route qui guide son action, des grandes orientations sont définies, et il met en évidence les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour l'accessibilité de tous. Il est renouvelé tous les 4 ans.

Projet pédagogique : c'est un document obligatoire, qui est un descriptif du fonctionnement d'un ACM en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et des moyens matériels et humains ; il est écrit par le directeur d'un ACM et construit avec l'équipe d'animation à partir d'un cadre fixé par le projet éducatif de la structure (projet social du centre social). Il est spécifique à chaque ACM et résulte d'une préparation collective ; en outre il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Il doit être accessible et communiqué aux familles pour les informer des conditions matérielles, sanitaires, morales et éducatives de la vie collective.

Projet d'animation : c'est un document spécifique pour chaque période de mercredis et de vacances, il décrit la thématique abordé et les objectifs spécifiques à évaluer. C'est un mini projet pédagogique.

PEDT : Projet Educatif De Territoire, c'est un document résultant d'une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble d'une ville pour les enfants, en collaboration avec les

partenaires d'un territoire (institutionnels, associatifs, parents et enseignants), celui-ci est piloté par le maire. Il vise à organiser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de favoriser son épanouissement et sa réussite.

L'éducation populaire : c'est l'éducation du peuple par le peuple. C'est un courant d'idée qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre pour permettre à chacun de s'épanouir et s'émanciper. C'est une éducation de loisirs qui reconnaît à chacun la capacité et la volonté de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également, aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques.

L'éducation nouvelle : c'est un mouvement pédagogique qui s'adapte à l'enfant en respectant ses besoins et intérêts et en lui permettant d'apprendre à travers l'expérience, l'activité et la coopération. Il s'agit également de repenser les rôles respectifs des adultes et des enfants afin que ces derniers puissent s'approprier les savoirs par eux-mêmes. L'éducation doit être naturelle, proche de la vie, préparer les enfants à leur vie sociale à travers des expériences de vie communautaire ; c'est ainsi qu'ils apprendront la tolérance et le respect des autres, enfants comme adultes.

La convention internationale des droits de l'enfant : c'est un traité international qui a été adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 ; ce traité énonce les droits essentiels des enfants et est ratifié à l'heure actuelle par 197 Etats (seuls les Etats-Unis manquent à l'appel). Elle comporte 4 principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant ; il y a 54 articles énonçant à chaque enfant ses droits, pour faciliter la compréhension, 10 droits sont à retenir :

- Droit d'avoir un nom, ne nationalité, une identité ;
- Droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée ;
- Droit d'aller à l'école ;
- Droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ;
- Droit d'être protégé contre toute forme de discrimination ;
- Droit de ne pas faire la guerre, ni la subir ;
- Droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes ;
- Droit de jouer et d'avoir des loisirs ;
- Droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ;
- Droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

La transition écologique : c'est aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre (pour les hommes et leur environnement) les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en ressources naturelles, en énergie et en carbone.

La démocratie participative : c'est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.

L'autonomie de l'enfant : c'est permettre à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence. Devenir autonome c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. Cela passe par l'encouragement, l'adaptation de l'environnement, de laisser faire seul, d'accepter les erreurs et maladresses, de montrer comment faire et proposer de faire des choix pour lui-même.

HACCP : (Hasard **Analysis Critical Control Point**) est une norme, plus précisément **une méthode HACCP**, qui a pour principal objectif de protéger les consommateurs des éventuels dangers liés à la consommation de produits, provenant du **secteur agro-alimentaire** et celui de la restauration (restauration rapide, collective, durable, etc.)

ANNEXE 2 :

TABLEAUX RECAPITULATIF EVALUATIONS OBJECTIFS :

Les tableaux ci-dessous sont les résultats synthétiques des évaluations faites grâce à l'évaluation des projets d'animations réalisés à chaque période de vacances et de mercredis. Ces évaluations sont visibles dans les bilans effectués à la fin de chaque période.

Epanouissement

Objectif général	Permettre à chaque enfant de vivre des vacances et temps de loisirs comme un moment de plaisir, d'enrichissement personnel et d'épanouissement																								
Objectifs intermédiaires	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	
Organiser un environnement sécurisant par l'intermédiaire de personnes et de lieux repérés																									
Proposer des activités variées à visées culturelles, sportives...																									
Permettre les découvertes et nourrir les curiosités																									
Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions en s'appuyant sur la malle « jeux gère mes émotions »																									
Susciter l'imaginaire et le rêve des enfants.																									
Respecter le rythme et les besoins de personnes accueillies																									
Développer l'écoute, le dialogue et la confiance entre tous les acteurs de l'ACM.																									
S'assurer du respect de la législation, et des normes d'hygiène et sanitaires.																									
Objectif général : Atteint?																									

Epanouissement

Objectif général	Permettre à chaque enfant de vivre des vacances et temps de loisirs comme un moment de plaisir, d'enrichissement personnel et d'épanouissement
	Commentaires
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

Légende	Mettre O dans la case si objectif évalué et Atteint	Mettre N dans la case si objectif évalué et non-Atteint
---------	--	--

Autonomie

Objectif général	Permettre à chaque individu de prendre conscience de ses besoins, ses envies, ses choix, ses capacités, et favoriser leur expression et leur affirmation
-------------------------	--

Objectifs intermédiaires	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	
Établir ensemble, enfants et adultes, le fonctionnement pour permettre une meilleure appropriation et un respect du choix collectif et individuel																									
Permettre à chacun de s’inscrire dans l’organisation et la mise en œuvre de la vie collective.																									
Garantir le respect des besoins et des rythmes en concevant une vie quotidienne adaptée à chacun.																									
Proposer des instances d’écoute et de décision des enfants pour construire, questionner et adapter le fonctionnement du séjour à leurs besoins et leurs envies																									
Espaces autonomes (murs d’expressions, boites à idées, ateliers...)																									
Permettre à chacun d’agir de manière libre et autonome au travers d’un accompagnement sécurisant, mais non enfermant																									
Objectif général : Atteint?																									

Autonomie

Objectif général	Permettre à chaque individu de prendre conscience de ses besoins, ses envies, ses choix, ses capacités, et favoriser leur expression et leur affirmation
	Commentaires
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

Socialisation

Objectif général	Accompagner les enfants dans leur éveil aux autres et au monde																								
Objectifs intermédiaires	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	
Donner les possibilités aux enfants de découvrir d'autres cultures et/ou de faire découvrir leur culture et s'éveiller aux langues.																									
Proposer des acti, thématiques et des tps d'échanges permettant aux enfants de développer un esprit d'entraide et de solidarité																									
Développer les notions de respect, de diversité et d'acceptation des différences																									
Faire découvrir et appliquer la convention Internationale des droits de l'enfant.																									
Participer aux journées et semaines thématiques fortes : CIDE, handicap, développement durable, grande lessive...																									
Participer à des activités /projets intergénérationnels																									
Participer ou créer des projets solidaires/humanitaires																									
Objectif général : Atteint?																									

Socialisation	
Objectif général	Accompagner les enfants dans leur éveil aux autres et au monde
	Commentaires
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

Légende	Mettre O dans la case si objectif évalué et Atteint	Mettre N dans la case si objectif évalué et non-Atteint
---------	--	--

Environnement																										
Objectif général	S'inscrire de façon permanente dans une démarche de transition écologique dans notre fonctionnement																									
Objectifs intermédiaires	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint	
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été		
Découvrir, exploiter et profiter régulièrement de l'environnement proche (cour, jardin, parcs, Villeurbanne, Lyon...)																										
Garantir le respect de l'environnement et des lieux occupés																										
Lutter contre le gaspillage (alimentaire, eau, électricité, papiers...) à travers des activités, des affichages, des outils...																										
Entretien et faire vivre le jardin des diversités																										
Proposer des activités d'éducation relative à l'environnement																										
Objectif général : Atteint?																										

Environnement

Objectif général	S'inscrire de façon permanente dans une démarche de transition écologique dans notre fonctionnement
	Commentaires
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

Légende	Mettre O dans la case si objectif évalué et Atteint	Mettre N dans la case si objectif évalué et non-Atteint
---------	--	--

Accompagnement à la parentalité

Objectif général	Développer une relation de co-éducation avec les familles																														
Objectifs intermédiaires	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint						
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été							
Organiser des temps formels et informels permettant des échanges avec les parents à propos de l'organisation																															
Développer le lien avec les familles (goûters parents, ateliers parents/enfants...)																															
Developper des ateliers parenst/enfants pour permettre de se retrouver en dehors de la sphère privée.																															
Objectif général : Atteint?																															

Accompagnement à la parentalité	
Objectif général	Développer une relation de co-éducation avec les familles
	Commentaires
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

Légende	Mettre O dans la case si objectif évalué et Atteint	Mettre N dans la case si objectif évalué et non-Atteint
---------	--	--

Formation																									
Objectif général	Concevoir le travail d'équipe comme un espace partagé en permettant à chaque individu d'y trouver sa place																								
Objectifs intermédiaires	2023-2024					2024-2025					2025-2026					2026-2027					Atteint				
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel		Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été
Impliquer l'équipe d'animation dans la conception et l'évaluation du projet pédagogique																									
Animer le travail d'équipe afin qu'il soit un espace de formation, d'expérimentation, de partage de savoirs et de compétences																									
Accompagner pédagogiquement l'équipe d'animation et organiser le suivi des stagiaires BAFA, BPJEPS...																									
Prendre en compte les envies, les besoins et les attentes de chaque membre de l'équipe																									
Favoriser des échanges quotidiens entre les personnes de l'équipe																									
Être vigilant au rythme et aux besoins de chaque personne en garantissant des temps et des espaces personnels, individuels et collectifs																									
Objectif général : Atteint?																									

Formation

Objectif général	Concevoir le travail d'équipe comme un espace partagé en permettant à chaque individu d'y trouver sa place
Commentaires	
2023-2024	
2024-2025	
2025-2026	
2026-2027	

ANNEXE 3 :

LISTES DES ACTIONS/OUTILS POUR LES 3-5 ANS :

Le tableau ci-après liste toutes les outils et actions concrètes misent en place au fil des périodes de vacances et de mercredis pour le moins de 6 ans.

Légende Mettre **✓** dans la case si mis en place Mettre **✗** dans la case si abandonné

Liste outils pédagogiques et actions à mettre en place **pour les - de 6 ans**

Pour répondre aux principes Epanouissement, Socialisation, Autonomie, Environnement, Accompagnement à la parentalité et Formation

Quoi et pour qui?	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint		
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été			

ANNEXE 4 :

LISTES DES ACTIONS/OUTILS POUR LES 6-10 ANS :

Le tableau ci-après liste toutes les outils et actions concrètes misent en place au fil des périodes de vacances et de mercredis pour les plus de 6 ans.

Légende	Mettre dans la case si mis en place	Mettre dans la case si abandonné
---------	--------------------------------------	-----------------------------------

Liste outils pédagogiques et actions à mettre en place pour les + de 6 ans

Pour répondre aux principes	Epanouissement, Socialisation, Autonomie, Environnement, Accompagnement à la parentalité et Formation
------------------------------------	---

Quoi et pour qui?	2023-2024						2024-2025						2025-2026						2026-2027						Atteint		
	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été	Vac Aut	Vac Noel	Vac Hiver	Vac Prin	Mer	Vac été			

ANNEXES 5 :

QUESTIONS EVALUATIVES :

A quel point les enfants se sont-ils approprié le fonctionnement démocratique ? (Appropriation)

Critères et indicateurs de réussite pour chaque groupe :

- Clarté/adaptation des outils
- Fonctionnalités des outils
- Cohésion de groupe
- Changement des comportements
- Degré d'implication du public
- Applications des demandes
- Ressenti global.

Les résultats obtenus sont-ils conformes aux objectifs fixés ? (Efficacité)

Critères et indicateurs de réussite :

- Evolution chaque année
- Facilité de mise en œuvre
- Evaluations des projets d'animation
- Ressenti global.

En quoi le projet pédagogique répond-il aux axes 1 et 3 du projet social ? (Pertinence)

Critères et indicateurs de réussite :

- Liste des actions concrètes mises en place
- Ressenti global.

Quelle continuation des bénéfices du fonctionnement au bout des 4 années ? (Pérennité)

Critères et indicateurs de réussite :

- Degré d'implication du public
- Capacités organisationnelles et matérielles
- Aménagements
- Projets enfants
- Formation
- Ressenti global.